

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 22 mars 2023

ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) POUR
L'AMENAGEMENT DU
TRANSPORT
COLLECTIF EN SITE
PROPRE ENTRE LA
GARE D'ANNEMASSE
ET BONNE

Convocation du : 15 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

N° CC_2023_0035

Représentés :

Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Laurent GILET, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Pascale PELLIER, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Julien BEAUCHOT par Louiza LOUNIS

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Sophie VILLARI

Par délibération N° CC_2022_0040 en date du 23 mars 2022, le conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé le projet de mise en place d'une ligne de Transport collectif en Site Propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et Bonne.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiement :

Années	Voté précédemment	BP2023 Nouvelle proposition	Variations
2022	336 000,00 €	2 724,27 €	333 275,73 €
2023	568 000,00 €	277 924,00 €	-290 076,00 €
2024	6 791 400,00 €	6 791 400,00 €	0,00 €
2025	5 722 000,00 €	5 722 000,00 €	0,00 €
2026	2 929 600,00 €	3 552 951,73 €	623 351,73 €
TOTAL	16 347 000, 00 €	16 347 000,00 €	0,00 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé par : *Nathalie ARNEHISI*
Date : 27/03/2023
Qualité : Agglo - ~~Secrétaire~~ Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
Le 10/02/2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 28 MARS 2023 LOW
ID : 074-200011773-20230324-CC_2023_0035-DE
Opération 916

TCSP GARE DE BONNE - Actualisation BP 2023

Autorisation de Programme Crédits de paiements TTC	Montant total du programme	Réalisé au 31/12/22		2023		2024		2025		2026		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Frais de maîtrise d'ouvrage	308 000,00	0%		0%		39%	120 000,00	39%	120 000,00	22%	68 000,00
Etudes maîtrise d'œuvre	667 000,00	0%		36%	242 924,00	15%	101 400,00	2%	12 000,00	47%	310 676,00	100%	667 000,00
Travaux	14 772 000,00	0%	2 724,27	0%	-	42%	6 270 000,00	38%	5 590 000,00	20%	2 909 275,73	100%	14 772 000,00
Foncier	600 000,00	0%		6%	35 000,00	50%	300 000,00	0%	-	44%	265 000,00	100%	600 000,00
Total	16 347 000,00	0%	2 724,27	2%	277 924,00	42%	6 791 400,00	35%	5 722 000,00	22%	3 552 951,73	100%	16 347 000,00